

Cabinet du recteur
2025-2026

Affaire suivie par :
Laurent HOPPÉ
Directeur de cabinet
Tél : 06 20 07 36 09
Mél : laurent.hoppe@ac-nancy-metz.fr

9 rue des Brice - rond-point Marguerite - CS 30 013
54035 Nancy Cedex

Nancy, le 29 avril 2026

Le recteur de la région académique Grand Est
Recteur de l'académie de Nancy-Metz
Chancelier des universités

à

Monsieur Patrik WALLBOM
Secrétaire général SE-UNSA Nancy-Metz

Vous me faites part de votre inquiétude concernant le climat scolaire et l'état des relations entre l'École et les familles dans certains établissements primaires et secondaires de notre académie. Vous attirez également mon attention sur la protection de l'expertise professionnelle des enseignants.

Le climat scolaire a toujours été une préoccupation de l'académie de Nancy-Metz et la réactivation du Groupe Académique Climat Scolaire (GACS) témoigne de la volonté de renforcer, de soutenir l'action collective et de l'inscrire dans une stratégie académique claire. Attentive au fait de garantir aux enseignants un cadre d'exercice serein de leurs missions, l'académie développe en ce sens une politique active.

1. Le développement d'une politique académique en matière de relation aux familles

J'ai souhaité la création d'un service de relation aux familles qui doit permettre aux parents l'accès aux informations, faciliter leurs démarches administratives et obtenir une réponse individualisée. Il s'agit par ailleurs de contribuer au renforcement de la relation École-familles par un accompagnement au plus près, en lien avec les établissements scolaires.

Le GACS et la déléguée au service de relation aux familles portent par ailleurs un groupe de travail associant les différents acteurs de l'École afin de renforcer, dans une démarche d'amélioration du climat scolaire, un cadre propice à la coéducation, en veillant à définir le rôle de chacun et les règles régissant la coopération École-famille. Associant les représentants de parents, ce groupe de travail a notamment pour finalité de produire une boîte à outils et des repères qui seront mis au service des établissements scolaires.

À ces démarches s'ajoute l'action de terrain des Équipes Tranquillité Scolaire (ETS), expérimentation menée depuis la rentrée 2025. Sollicitées par des établissements du second degré, ces équipes élaborent des protocoles de communication à destination des familles et répondent aux besoins spécifiques des collèges et lycées concernés, dans une philosophie collaborative avec les acteurs de terrain et les parents.

2. Des mesures pour un usage raisonné des outils numériques

Les modalités de communication École-famille doivent être définies et régulées. C'est l'objectif de la circulaire du 10 juillet 2025 visant à « promouvoir un numérique raisonné à l'École ». Elle apporte à la communauté éducative un cadre de protection et des mesures adaptées au contexte scolaire, dans la continuité des travaux engagés avec la publication de la Charte pour l'éducation à la culture et à la citoyenneté numériques.

Parce qu'il est nécessaire de réguler les échanges entre les familles et les équipes éducatives en dehors du temps scolaire et d'assurer une forme de « droit à la déconnexion », cette circulaire dispose qu'une suspension de la diffusion de nouvelles informations (messages, notes, devoirs, billets de blog, etc) entre les personnels d'enseignement et d'éducation, les élèves et leur famille, dans les ENT et les logiciels de vie scolaire, doit être instaurée le soir et en fin de semaine. L'accès demeurant cependant possible, en consultation, en modification et en saisie.

Pour les solutions qui ne permettraient pas encore l'ensemble de ces paramétrages, une adaptation est attendue pour une mise en œuvre effective à la rentrée scolaire 2026.

A titre d'exemple, la solution Skolengo qui gère l'espace numérique de travail Mon Bureau Numérique offre déjà des possibilités (choix dans la date de diffusion des notes, programmation de l'envoi d'un mail, programmation de la diffusion des modifications d'emploi du temps, choix de la date et de l'heure de diffusion d'articles de blog). Des adaptations sont actuellement travaillées et feront l'objet d'une publication en vue de la rentrée 2026 afin de répondre totalement à la circulaire précitée.

Ce cadre est à préciser dans la politique de coéducation menée au sein des établissements. Votre proposition de charte pourra être intégrée dans les réflexions du groupe de travail académique mentionné précédemment.

3. Le soutien aux personnels

Je veux enfin réitérer le soutien indéfectible qui est le mien aux professeurs. Les contestations de l'expertise des enseignants font l'objet d'un signalement systématique de la part des directeurs d'école et des personnels de direction via l'application "faits établissement". Elles mobilisent dès lors les services départementaux et académiques tant que de besoin. Cela peut passer par le soutien du corps d'inspection, soit directement auprès du personnel, soit en direction des familles.

L'ensemble des services est mobilisé pour soutenir les personnels qui seraient victimes d'injures ou menaces de la part de parents. Ce soutien passe par l'octroi de la protection fonctionnelle, la mise en lien avec les services sociaux et de santé et la vigilance du supérieur hiérarchique pour accompagner le personnel au quotidien. Ce soutien passe également, quand la situation l'exige, par le lien avec l'autorité judiciaire et les forces de sécurité intérieure. L'expertise des correspondants départementaux du Service de Défense et de Sécurité Académique (SDSA) et de mes conseillers est mobilisée sur les aspects plus techniques, le cas échéant, pour apporter un accompagnement adapté à chaque situation.

Enfin, la pression accrue autour des évaluations peut être utilement travaillée dans le cadre des projets d'évaluation. C'est précisément en explicitant la production de la note, en équipe disciplinaire, que l'on pourra répondre plus facilement aux familles. D'abord en les renvoyant vers le document produit, ensuite en ayant gagné en assurance par la dimension collective de la réflexion. Les corps d'inspection sont mobilisés pour ce faire.

Je vous prie de croire, monsieur le secrétaire général, dans la totale mobilisation des services pour la garantie d'un environnement d'apprentissage stable et exigeant, condition indispensable à la réussite de nos élèves



Pierre-François MOURIER